



FORMULAIRE D'ADMISSION AU PRIMAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Degré demandé :
École fréquentée en 2021-2022 :	

Document à joindre à la demande d'admission : Bulletin de Juin 2021
Si l'élève n'est pas de notre Centre de services scolaires

IDENTIFICATION DU ou DES RÉPONDANT(S) ET COORDONNÉES

() PÈRE ET MÈRE () PÈRE () MÈRE () TUTEUR			
Nom du père :	Prénom du père :	Tél. résidence :	
		Tél. travail :	
Nom de la mère :	Prénom de la mère :	Tél. résidence :	
		Tél. travail :	
Adresse principale : (No, rue, app.,c.p.) :		Ville :	Code postal :
Courriel père :		Courriel mère :	
* Si adresse différente de celle ci-haut <input type="checkbox"/> PÈRE ou <input type="checkbox"/> MÈRE			
Adresse principale : (No, rue, app.,c.p.) :		Ville :	Code postal :

DISCIPLINE DEMANDÉE

*** Veuillez inscrire la discipline choisie pour que l'inscription soit valide ***

**** Pour le hockey seulement, veuillez compléter les informations ci-dessous :**

Position : _____ **Catégorie :** _____ **Club :** _____

Veuillez noter que nos programmes sont très contingentés au primaire. Les élèves étant déjà aux PALS en 2021-2022 ont priorité pour l'année suivante. Il est donc possible qu'un élève répondant aux critères d'admission académiques et disciplinaires soit refusé compte tenu du nombre limité de places.

J'ai lu les informations du dépliant des PALS qui me permettent de bien comprendre la nature de ce service complémentaire. Je connais les critères d'admission et les frais se rattachant au programme choisi. Pour que ma demande d'admission soit valide, j'y joins le bulletin de juin 2021, si l'élève n'est pas dans une école du Centre de services scolaires des Navigateurs.

Je comprends que l'admission sera conditionnelle au maintien des critères d'admission suite à l'analyse du bulletin de juin 2022 et j'accepte l'offre de service en apposant ma signature sur la ligne suivante :

Signature du parent : _____

Date limite d'inscription : 15 octobre 2021

- ❖ Par courriel (en pièce jointe) : pals-primaire.admission@cnavigateurs.qc.ca
 - ❖ Par courrier interne : en remettant les documents à la secrétaire de votre école qui les fera parvenir à l'École St-Joseph à l'attention de madame Sylvie.
- Pour plus de renseignements, contactez madame Sylvie Thomassin au 418-838-8562.

Réservé à l'administration

Statut école : _____ Statut discipline : _____

Commentaires : _____

Date : _____

Choix de la discipline et critères d'admission au verso

Disciplines offertes pour l'année 2022-2023
Choix d'une seule discipline pour que l'inscription soit valide

Concentrations sportives		
1	Football-multisports	5 ^e et 6 ^e années
2	Gymnastique (Club Gymnamic)*	Tous
3	Gymnastique (Club l'Envol)*	Tous
4	Hockey (PHCA)	5 ^e et 6 ^e années
5	Karaté, Jiu Jitsu (Vision Arts martiaux)	Tous
6	Natation (Club les Riverains de Lévis)*	Tous
7	Patinage artistique (PEPACA)*	Tous
8	Patinage artistique (EDISA)*	Tous
9	Soccer Programme Corsaires	5 ^e et 6 ^e années
10	Tennis (Académie de tennis Hugues Laverdière)*	Tous
Concentrations artistiques		
11	Danse (École Élédanse)	Tous
12	Musique (École de musique Jésus-Marie)	Tous
13	Musique (École de musique L'Accroche-notes)	Tous
Concentrations linguistiques		
14	Immersion anglaise (First steps)	tous

*Les entraînements se font avec les groupes sports-études du secondaire. L'élève doit déjà avoir un très bon calibre et être recruté par l'entraîneur.

Critères d'admission

Pour les nouvelles admissions **année scolaire 2022-2023**

Pour être admis, le parent complète et remet à l'école un formulaire de demande d'admission (entre le 13 septembre et le 15 octobre 2021), pour l'élève qui n'est pas dans une école du Centre de services scolaires des Navigateurs, le parent doit fournir une copie du bulletin de juin 2021 en même temps que le formulaire.

L'élève qui souhaite intégrer les PALS dans une concentration au primaire doit être en réussite dans toutes ses matières. **Il doit présenter une note de 70 % et plus dans chacune de celles-ci et un résultat de plus de 70 % pour chacune des compétences.**

L'élève doit démontrer qu'il est capable de suivre son programme scolaire de façon accéléré et être autonome. Il doit posséder des attitudes positives et un comportement qui s'harmonise aux règles de vie de l'école. Il n'est pas considéré comme ayant un trouble de comportement.

L'élève est accepté dans l'une ou l'autre des disciplines des PALS, selon leurs critères spécifiques de sélection.

****Toutes les demandes d'admission recevront une réponse par courriel au plus tard : le 10 décembre 2021.**